

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**STADE RENÉ FOISY -
RÉFECTION DE LA
PISTE
D'ATHLÉTISME -
SIGNATURE DES
CONTRATS DE
MARCHÉS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2020-81

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane
CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur
GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle
DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et
M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

Au sein du Stade René Foisy, la Ville de L'AIGLE dispose d'un
complexe d'athlétisme, comprenant notamment une piste créée
en 1977, qui permet différentes pratiques dont :

- une pratique club avec :
 - o en premier lieu l'APPAM 61 (Athlétisme Perche Pays de
L'Aigle Mortagne 61) qui regroupe les clubs d'athlétisme
de l'Est du département (L'Aigle - Aube - Mortagne) ;
 - o mais également en second lieu le club de flag football
(Eagle) ;
- une pratique scolaire (de la maternelle au lycée) ;
- également l'utilisation par les associations sportives des
différents établissements scolaires de la Ville (association
sportive du Lycée napoléon, du Collège Dolto, du Collège
Molière) dans le cadre de la pratique UNSS ;
- une pratique libre.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 DEC. 2020

Publié

le : 22 DEC. 2020

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE

Malgré les différentes restructurations intervenues, il s'avère que la piste d'athlétisme est devenue au fil des années, complètement obsolète, le revêtement synthétique se désagrège et est inexistant à certains endroits, ce qui constitue une gêne, voire un risque pour la pratique sportive du club APPAM 61.

Au regard du diagnostic de l'état de la piste, du volontarisme et de l'ambition du club d'athlétisme de L'AIGLE (APPAM 61), de la volonté de la Ville de L'Aigle de se doter d'un équipement sécurisé pour les usagers, un programme de restructuration du complexe d'athlétisme a été mis au point.

Le bureau d'étude Osmose a été missionné par la Ville de L'Aigle pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre de la restructuration de la piste d'athlétisme.

Les objectifs principaux sont la réalisation des équipements suivants :

- une piste d'athlétisme extérieure, de niveau régional selon la réglementation de la Fédération française d'Athlétisme ;
- l'éclairage sportif du terrain central en 150lux à la mise en service, avec l'éclairage résiduel sur la piste d'athlétisme à un niveau de 100lux pour la pratique en sécurité.

Le dossier de consultation établi prévoit ainsi une mise en concurrence pour un marché décomposé en deux lots :

- lot n°1 : infrastructures sportives ;
- lot n°2 : éclairage sportif.

L'enveloppe financière du projet conditionne le type de procédure. Cette dernière étant définie à hauteur de 1 251 227 € HT, soit 1 501 227,40 € TTC, la mise en concurrence s'est effectuée selon une procédure adaptée caractérisée de façon suivante :

- publication d'un avis de mise en concurrence : le 01/10/2020 ;
- date de remise des offres le 26/10/2020.

L'analyse des offres a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de sa séance du 7 décembre 2020. Aux termes de ses délibérations, la CAO a émis un avis ci-après récapitulé :

	Estimation du Maître d'œuvre HT	Avis de la CAO sur l'entreprise attributaire	Montant
Lot n°1 : Infrastructures sportives	1 131 297,00 €	COLAS 41 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON	927 848,94 €
Lot n°2 : Eclairage sportif	119 930,00 €	SORELUM 19 Rue Louis Renault 53940 SAINT-BERTHEVIN	104 945,00 €
TOTAL HT	1 251 227,00 €		1 032 793,94 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme CLOUCHÉ),*

- *APPROUVE le résultat de l'analyse des offres ci-dessus récapitulées ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de marchés avec les entreprises retenues.*

Les crédits seront pris au budget général de la Ville de L'Aigle sur l'imputation 421 2312 71/2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature in black ink)
Philippe VAN-HOORNE